



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014 A 20 H 00**

Présents : MM. Mmes HECQ - ARGUILLERE - DUWEZ - DUPUIS - CANDELIER - HESPELLE - LORENC - BUSSY - BOURDON- DORE - BIZERAY - LELEU - RIBAU - PERNOT - GAILLARD - BENRACHED - VIEGAS - BETOURNE - PAREZ - LEGRAIN- EL HAMINE.

Absents : Mme CAVROIS (procuration à Mme ARGUILLERE), M. NIVEL (procuration à M. LEGRAIN)

Secrétaire de séance : M. Hedi BENRACHED

M. le Maire : *donne lecture de l'ordre du jour pendant que la feuille de présence circule.*

1. Approbation du compte rendu de conseil municipal du 8 octobre 2014
 2. Mise en place d'un contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais
 3. Remboursements divers
 4. Groupement de commandes Electricité pour les personnes morales
 5. Décision modificative n°2
 6. Rétrocession de voiries au domaine public de la commune
 7. Commission Communale des Impôts Directs
 8. Tarifs des manifestations organisées par la commune
 9. Tarifs pour l'occupation du domaine public
 10. Tarifs pour l'occupation de la salle des aînés et du jardin d'hiver
- Questions diverses

M. le Maire : *précise qu'une question à l'ordre du jour dans l'exposé préparatoire n'a pas été reprise dans la convocation : la question n° 9 « Tarif pour l'occupation du domaine public ». D'autre part, un courrier est arrivé ce jour en mairie pour un remboursement*

d'April concernant des remboursements d'indemnités maladie pour 49.85 €. Il propose de l'ajouter à la demande de remboursements divers qui est inscrite à l'ordre du jour. Les membres acceptent à l'unanimité.

M. le Maire : rappelle en préambule que pendant la campagne des municipales, une promesse avait été faite de réaliser une étude et une analyse des dépenses de personnel. Le conseil municipal a donc demandé à M. RIBAU, qui bénéficie d'une expérience professionnelle significative en la matière, d'exécuter un audit des services pour étudier les possibilités de réduction des dépenses. Des rencontres ont eu lieu avec le personnel et avec les membres du bureau municipal.

M. le Maire a demandé à M. RIBAU s'il souhaitait avoir une délégation pour exercer cette fonction. ce dernier a décliné et a proposé de renforcer la délégation de M. CANDELIER en lui ajoutant la gestion des ressources humaines, en binôme avec M. RIBAU.

Le travail se fera en concertation avec le personnel.

Un questionnaire sera diffusé dans la population pour savoir comment sont perçus les services de la mairie.

Cette enquête sera renouvelée tous les ans et tout au long du mandat afin de connaître l'avis de la population sur la durée.

M. CANDELIER : remercie M. le Maire pour la confiance qui lui est accordée et indique sa volonté de travailler le plus efficacement possible sur cette mission.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 OCTOBRE 2014 - M. LE MAIRE

M. le Maire : demande aux membres présents s'ils ont des remarques à propos du compte-rendu dont ils ont été destinataires.

Les membres acceptent à l'unanimité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	23	23	0	0

2. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DU PAS DE CALAIS - MME HESPELLE

Mme HESPELLE : informe les membres du conseil qu'un travail est en cours avec les services administratif et animation pour que les actions développées dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (type TAP et centres de loisirs sans hébergement) puissent partiellement être subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais. Pour exemple, la prestation de service ordinaire attachée à ce dispositif représente un financement de 0.51 cts par heure et par enfant. Elle rappelle d'ailleurs que dans cet objectif une charte a été signée pour les séjours organisés avec les adolescents avec le même organisme.

Ces actions seront regroupées dans un Contrat Enfance Jeunesse comprenant les fiches projets suivantes :

- Accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire {mise en place d'un accueil collectif de mineur le mercredi après-midi hors vacances scolaires et développement de l'accueil collectif de mineurs à partir de 3 ans (au lieu de 4 actuellement) pendant les petites vacances scolaires} ;
- Accueil de loisirs sans hébergement péri-scolaire de 17h15 à 18h30 les lundis, mardis et jeudis et de 16h15 à 18h30 le vendredi pendant les périodes scolaires ;
- Séjours vacances thématiques pour les adolescents (cette fiche action viendra compléter le dispositif en vigueur avec la charte colonie) ;
- Poste de coordination (dans le cadre de ces activités, la commune est amenée à développer le nombre d'heures consacré actuellement par les agents

- d'encadrement à l'élaboration et au suivi des dossiers) ;
- Formations BAFA - BAFD

Elle propose aux membres présents de donner l'autorisation à M. le Maire pour signer tous les actes correspondants à ce Contrat Enfance Jeunesse.

Les membres acceptent à l'unanimité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	23	23	0	0

3 - Remboursements divers - Mme DUPUIS

Mme DUPUIS : propose de bien vouloir accepter divers remboursements de la société APRIL pour des congés de maladie du personnel ainsi qu'un remboursement par la société « chèque déjeuner » qui seront imputés à l'article 6419 (remboursement du personnel) pour un montant global de 2.929,56 € et qui se décomposent comme suit :

- remboursement de 2.722,87 € et de 49.85 € par la société April
- remboursement de 156.84 € de chèques déjeuners

Les membres acceptent à l'unanimité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	23	23	0	0

4- Groupement de commandes Electricité pour les personnes morales. Mme DUPUIS

Mme DUPUIS : rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels. Conformément à l'article L331-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, la loi 2014-344 du 17 mars 2014 prévoit la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité au 1^{er} janvier 2016 pour les sites dont la puissance électrique dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

Afin de bénéficier des meilleurs tarifs d'énergie, la fédération départementale de l'énergie (FDE) propose à la mairie de créer un groupement de commande Electricité pour les personnes morales telles que les collectivités territoriales et les établissements publics du Pas de Calais, dont la FDE serait le coordonnateur.

Si les membres du conseil en sont d'accord, il y aurait lieu de prendre une délibération pour l'acte constitutif de groupement qui définira notamment les conditions d'accès à ce groupement de commandes électricité, les missions du coordonnateur du groupement de commandes, les missions des membres adhérents au groupement de commandes, les frais de fonctionnement du groupement de commandes, des conditions de retrait des membres, de la détermination de la cotisation des membres de ce groupement de commandes ainsi que des modalités de recouvrement des cotisations annuelles par la FDE.

Mme DUPUIS précise que la présente proposition de délibération pourrait nous être utile dans les mois ou les années à venir.

Les membres acceptent à l'unanimité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
---------------------------	------------	-----------	-------------	---------------	---------------

23

21

23

23

0

0

5 - Décision modificative n°2 - Mme DUPUIS

Mme DUPUIS : *Au travers de cette délibération, il y aurait lieu d'apporter les modifications suivantes au budget primitif pour assurer le bon fonctionnement des services jusqu'à la fin de l'année 2014 :*

Section de Fonctionnement

- *Réduction des dépenses aux articles*
 - 6068 pour 20.000,00 €
 - 60621 pour 15.000,00 €
 - 60633 pour 10.000,00 €
 - 60688 pour 25.000,00 €
 - 6226 pour 30.000,00 €
 - 6227 pour 30.000,00 €
 - 6238 pour 5.000,00 €
- *Augmentation des dépenses aux articles*
 - 6411 pour 35.000,00 €
 - 6413 pour 54.000,00 €
 - 6451 pour 46.000,00 €

Section d'Investissement

- *Augmentation des recettes aux articles*
 - 1313 pour 7.500,00 €
 - 1318 pour 4.000,00 €
- *Augmentation des dépenses aux articles*
 - 2035 pour 4.000,00 €
 - 2158 pour 7.500,00 €

M. le Maire : *Merci Caroline, y-a-t-il des questions, des observations ?*

M. LEGRAIN : *Si je comprends bien il s'agit d'un transfert pour une augmentation de la masse salariale ?*

Mme DUPUIS : *Oui mais les réductions de dépenses sont prises sur les sommes réparties du report de fonctionnement et affectées suite au vote du compte administratif 2013.*

M. LEGRAIN : *Je suis étonné que ces dépenses n'aient pas pu être prévues au budget primitif ?*

M. le Maire : *Les effectifs pour les TAP (qui nous ont été imposés) ont été estimés en juin et ajustés en septembre.*

D'autre part, nous avons également subi de plein fouet les revalorisations par l'Etat des indices de rémunération de toutes les catégories C, ce qui a eu un fort impact sur notre masse salariale car nous avons beaucoup de catégories C (+ de 90%) et bien que le décret pour cette revalorisation soit applicable à compter du mois de février 2014, les arrêtés de régularisation ne nous ont été transmis par les services de centre de gestion de la fonction publique territoriale que pour le mois de mai.

Mme HESPELLE : *Je rappelle également que pour une partie de ces dépenses nouvelles, des déductions de recettes compensatrices n'ont pas encore été effectuées (exemple avec la participation de l'Etat pour la mise en place des TAP).*

M. le Maire : *Merci pour ces explications. Y a-t-il d'autres questions ? Je passe au vote.*

Les membres acceptent à l'unanimité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	23	23	0	0

M. le Maire : *Le point suivant à l'ordre du jour sera présenté par M. LORENC et je lui demanderai ensuite de bien vouloir nous présenter l'état d'avancement pour la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avec la CUA.*

6 - Rétrocession de voiries au domaine public de la commune - M. LORENC

M. LORENC : *Au 30 octobre 2014, seuls deux colotis ont retourné à l'étude de Me MARTINAGE les procurations permettant d'acter la rétrocession de la rue de l'Abbayette. Je précise que ce n'est pas la faute des riverains qui viennent seulement de recevoir lesdites procurations.*

Cependant, afin de ne pas bloquer davantage ce dossier et compte tenu d'une division parcellaire rue de l'Abbayette intervenue entre temps, Me MARTINAGE demande qu'une nouvelle délibération soit prise tenant compte de cette modification, comme suit :

- *Rue du château, cadastrée AD 46 pour une superficie 7 093 m²*
- *Rue de l'Abbayette du n° 24 et 25 inclus au n° 37 et 38 inclus, cadastrée AD 461 (au lieu d'AD 103) pour une superficie de 2798 m²*
- *Rue du Mont Robette du n° 24 au 30, cadastrée AB 93 pour une superficie de 970 m²*
- *Rue de la Cense, cadastrée ZB 116 pour une superficie de 1 899 m².*

La voirie sera rétrocédée au domaine public de la commune.

Il propose d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants.

Il précise que dans la même période où nous prenons cette délibération, une réunion est prévue entre le directeur du service d'urbanisme d'Arras et le directeur du programme immobilier de NACARAT pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

Les membres acceptent à l'unanimité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	23	23	0	0

M. LORENC : *A propos du PLUi. Certains d'entre vous ont peut être été interviewés sur le territoire de la CUA. Des questionnaires multiples sur les transports, l'habitat, les zones économiques et agricoles ont été accomplis et une synthèse des données recueillies a été présentée en octobre à TILLOY-LES-MOFFLAINES.*

L'analyse en est très intéressante et a permis entre autres de constater que plus de 80% des résidents travaillent sur le territoire de la CUA.

Nous allons maintenant passer à la 2^{ème} étape de restitution. Des questionnaires vont être distribués dans les boîtes à lettres de chaque foyer de la CUA. Quatre questions concernent les modifications de zonage sur la CUA dans les années à venir et 2 sont plutôt axées sur le développement du territoire à l'échéance de 2030.

Tout un plan de communication a été établi d'ici 2017 avec des rencontres, des échanges, des réunions publiques dans chaque commune.

Prochainement un totem comprenant des documents d'information sera installé dans chaque mairie. De plus, un dossier sera consultable au service d'urbanisme de la mairie pour les habitants qui souhaiteraient apporter leurs réflexions à la démarche entreprise.

M. le Maire : Merci Gérard. Y-a-t-il des questions sur le PLUI ? Merci.

7 - Commission Communale des Impôts directs - M. le Maire

Monsieur le Maire : rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2014, le conseil municipal a entériné la liste des personnalités de la commune proposée à la direction départementale des finances publiques (DGFIP) pour la composition de la commission communale des impôts directs (CCID). Les critères de sélection des membres ayant été renforcés par la DGFIP, il est désormais obligatoire de payer un impôt sur la commune pour faire partie de la CCID. Il propose donc de modifier la liste comme suit, le Maire étant président de droit :

Noms proposés	Commune de résidence
Averlant Monique	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Aumard Jean-Marie	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Duquesnoy Guy	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Bonnier Jean	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Caron Fabienne	62223 ROCLINCOURT
Hibon Lucille	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Roffian Patrick	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Delobelle Thérèse	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Noms proposés	Commune de résidence
Bizeray Patrick	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Dore Corinne	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Bourdon Dominique	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Parez Martine	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Jourdel Dominique	62000 ARRAS
Gaillard Jacques	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Dubos Gérard	62223 ANZIN SAINT AUBIN
Dambrine Rémy	62223 ANZIN SAINT AUBIN

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	23	23	0	0

8 - Tarification des manifestations organisées par la commune - M. DUWEZ

M. DUWEZ : rappelle que par délibération en date du 29 novembre 2012, les membres du conseil municipal ont mis en place des tarifs pour les manifestations organisées par la commune, avec ou sans transport. Il s'avère que ces derniers sont à revoir. Il propose d'actualiser ces tarifs afin qu'ils correspondent mieux aux coûts de revient, comme suit :

- Tarif 1 : 20,00 €
- Tarif 2 : 30,00 €
- Tarif 3 : 50,00 €

Ces mesures sont destinées à faciliter l'encaissement des manifestations organisées par la commune.

M. BUSSY : Donne l'exemple du tarif d'entrée pour le salon de l'automobile à 12 € et de l'ancien tarif de 15 € qui ne correspondait ni au prix du billet d'entrée ni à la participation forfaitaire pour le prix du transport.

M. Le Maire : Je vous donne un second exemple avec le livret pour le concours de nouvelles dont le tarif a été fixé à 4.95 €. Nous avons eu une demande par écrit pour l'achat d'un exemplaire et avons demandé à l'intéressé de bien vouloir inclure le prix de l'affranchissement dans son chèque de règlement. La perception a refusé d'encaisser le chèque au motif que le prix de l'affranchissement n'avait pas été prévu dans la délibération et nous avons dû refaire cette dernière en conséquence, en incluant les frais de port.

Donc certaines manifestations posaient problème car lorsqu'elles sont organisées par la municipalité, les montants doivent correspondre au centime près.

Nous aurons donc désormais si vous l'acceptez, une grille à trois niveaux de prix.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes de complément d'informations sur le sujet ?

Les membres acceptent à l'unanimité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	23	23	0	0

9 - Tarifs pour l'occupation du domaine public - M. le Maire

M. le Maire : rappelle que par délibération en date du 1^{er} juillet 2009, les membres du conseil ont voté des tarifs d'occupation temporaire pour le domaine public. Il y a lieu de mettre à jour ces derniers.

En 2009, les tarifs avaient été instaurés pour une friagerie qui souhaitait s'installer près du stade. Ce commerce n'a pas perduré mais ces derniers temps nous avons de nombreuses demandes: pizzeria, friagerie, nourriture indienne (Bolly food), distributeur de boissons froides (à côté du débit de tabac).

L'ancien tarif était de 20€ le mètre linéaire. De plus il y a également à rectifier la localisation qui était trop précise et, depuis, obsolète.

Il propose d'instaurer un tarif mensuel unique de 20 € quel que soit le nombre de présences, par occupant du domaine public.

Cette fois-ci le tarif vaut pour l'ensemble du domaine public communal.

Mme PAREZ : Cela concernera-t-il le marché ? Parfois il arrive que les municipalités laissent la gratuité pour inciter les commerçants à se mobiliser.

M. DUWEZ : La réflexion sur le marché est en cours. Elle est complexe. Les services devaient se renseigner sur les pratiques des communes environnantes. Nous allons faire le point prochainement.

Mme ARGUILLERE : J'ai constaté que des marchands ambulants s'arrêtent dans la commune pour exercer leur activité, mais en restant sur la chaussée. Qu'en est-il de ces derniers ?

M. DUWEZ : Il ne s'agit pas de la même chose, cette activité n'est pas considérée comme une occupation du domaine public puisqu'ils ne font que passer.

M. le Maire : *Y-a-t-il d'autres questions ou des observations ? Est-ce que ce tarif vous convient ?*

Les membres acceptent à l'unanimité.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	21	23	23	0	0

10 - Tarifs pour l'occupation de la salle des aînés et de la salle du jardin d'hiver - M. le Maire

M. le Maire : *Actuellement une société occupe la salle des aînés tous les samedis matins pour des réunions, moyennant une participation financière qui est actuellement de 30 €/heure. A l'usage, les services ont constaté que régulièrement cette activité déborde sur le jardin d'hiver, sans autorisation d'occupation.*

Il propose d'actualiser le tarif de location à 60 €/heure + 30 €/heure s'il y a occupation supplémentaire du jardin d'hiver.

Mme PAREZ : *Cela concerne-t-il Weight Watchers ?*

M. le Maire : *Oui, nous avons souhaité mettre en place une convention pour qu'ils puissent exercer leur activité dans la commune mais nous avons malheureusement constaté des dérives.*

Mme PAREZ : *Sera-t-il possible pour les Anzinois de louer cet espace au même tarif pour organiser des manifestations ?*

M. le Maire : *Non, les salles communales autres que la salle des fêtes sont réservées aux professionnels et gratuites pour les associations. Elles peuvent être exceptionnellement mises à disposition d'un particulier à titre gracieux (par exemple pour recevoir après un enterrement).*

Questions Diverses

M. le Maire : *demande aux élus de bien vouloir inscrire les dates suivantes dans leur agenda.*

- *Vœux du personnel le 6 janvier 2015 à 19h00*
- *Vœux de la CUA le 7 janvier à 18h00 à Artois Expo (à confirmer)*
- *Vœux à la population le 9 janvier à 19h00 salle des Viviers*
- *Prochain CM le mercredi 21 janvier à 20h00*
- *Elections départementales les 22 et 29 mars 2015. Lors du prochain conseil, une feuille circulera pour établir les présences dans les bureaux de vote (article R.2121 - 4 du Code général des collectivités territoriales).*

M. LORENC : *Le repas du Téléthon aura lieu le 22 novembre à la salle des Viviers. Le 29 novembre aura lieu le Téléthon de la Cécilienne. Les actions organisées (toujours dans ce cadre) par le squash se dérouleront les 29 et 30 novembre. Une communication sera faite via le bulletin communal et le panneau d'affichage.*

M. DUWEZ : *rappelle la date du repas des aînés : jeudi 4 décembre.*

La distribution du colis des aînés se déroulera les 18, 19 et 20 décembre. Il demande aux élus de réserver dès à présent ces dates sur leur agenda et de bien vouloir informer les services pour les réservations des repas du 4 décembre.

Mme VIEGAS : Dans le cadre de l'action en cours pour créer une cantine dans une école de Madagascar, je lance un appel pour des lots de tombola que je vous demande de relayer.

Mme BOURDON : Je souhaiterais préciser que pour le concert qui sera donné au profit du Téléthon, l'Harmonie d'Arras sera présente. Je tiens à rappeler que c'est la seule manifestation payante de la Cécilienne et que l'intégralité de la recette sera reversée pour le Téléthon.

La séance est close à 20h50. Le prochain conseil municipal est programmé pour le mercredi 21 janvier 2015.